

**Comité paritaire de l'entretien
d'édifices publics de la région
de Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS DE LA RÉGION DE QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 6 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A139309

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

PRODUITS

Cotisations patronales et ouvrières	2 418 484 \$	2 418 880 \$
Amendes et pénalités	39 070	34 322
Intérêts sur placements	114 157	63 983
Autres	302	305

	2 572 013	2 517 490
--	-----------	-----------

CHARGES

Administration générale (annexe A)	1 304 291	1 173 112
Administration du décret (inspection) (annexe B)	871 856	758 975
Administration - propriété (annexe C)	126 857	100 512
Membres du comité (annexe D)	12 630	9 690

	2 315 634	2 042 289
--	-----------	-----------

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	256 379 \$	475 201 \$
---------------------------------------	------------	------------

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

	Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels	Fonds d'opération générale	Non affecté	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	354 432 \$	- \$	4 742 127 \$	5 096 559 \$	4 621 358 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(62 236)	-	318 615	256 379	475 201
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	58 586	-	(58 586)	-	-
Affectations d'origine interne (note 7)	-	500 000	(500 000)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	350 782 \$	500 000 \$	4 502 156 \$	5 352 938 \$	5 096 559 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

BILAN

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 386 867 \$	2 115 879 \$
Encaisse réservée (note 3)	12 525	8 179
Dépôts à terme	1 575 000	777 375
Intérêts courus	132 570	101 087
Cotisations à recevoir	221 610	230 369
Frais payés d'avance	15 007	13 393

4 343 579 3 246 282

DÉPÔTS À TERME, 1,95 % à 5,25 %, échéant de mars 2025
à décembre 2029

977 380 1 775 005

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

29 570 35 202

ACTIFS INCORPORELS (note 5)

321 212 319 230

5 671 741 \$ 5 375 719 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

BILAN (suite)

Au 31 décembre

2024

2023

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	284 957 \$	248 963 \$
Réclamations à payer (note 3)	8 276	6 642
Sommes dues au Curateur public, sans intérêts (note 3)	4 249	1 538

297 482 257 143

INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

21 321 22 017

318 803 279 160

ACTIF NET

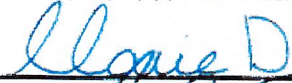
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	350 782	354 432
Affecté (note 7)	500 000	-
Non affecté	4 502 156	4 742 127

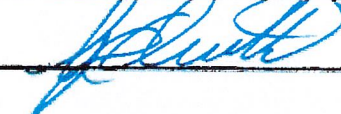
5 352 938 5 096 559

5 671 741 \$ 5 375 719 \$

ENGAGEMENT (note 8)

Pour le conseil d'administration :


administrateur


administrateur

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	256 379 \$	475 201 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 197	7 665
Amortissement des actifs incorporels	55 039	48 298
Incitatif à la location reporté	(696)	(697)

317 919 530 467

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement 16 001 (10 383)

333 920 520 084

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation de l'encaisse réservée	(4 346)	11 959
Acquisition de placements	-	(500 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 565)	(9 085)
Acquisition d'actifs incorporels	(57 021)	(96 263)

(62 932) (593 389)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

270 988 (73 305)

ENCAISSE, début de l'exercice 2 115 879 2 189 184

ENCAISSE, fin de l'exercice 2 386 867 \$ 2 115 879 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité est constitué et agit en vertu des dispositions de la Loi sur les décrets de conventions collectives. Sa principale activité est de surveiller et d'assurer l'observance du Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec. Le décret se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose par un avis écrit acheminé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et aux autres parties contractantes.

Le Comité est exempté des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Le Comité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisation sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits d'amendes et pénalités sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles.

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Logiciel	10 ans
Site Internet	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Les employés du Comité participent à un régime interentreprises à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants et passés est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reporté constitue un incitatif dont a bénéficié le Comité sur la charge de loyer. Cet incitatif est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Comité sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée aux réclamations servira au règlement de deux passifs, soit les réclamations à payer ainsi que les sommes dues au Curateur public.

En effet, la Loi sur le Curateur public concernant l'administration provisoire des biens non réclamés exige que les fonds non réclamés qui ne peuvent être utilisés aux fins de l'acquittement des frais d'administration des comités paritaires soient remis au Curateur public s'ils n'ont pas été réclamés par les salariés concernés pendant un délai de trois ans à compter de la date de leur exigibilité.

Par conséquent, au 31 décembre 2024, un montant non réclamé de 4 249 \$ doit être remis par le Comité au Curateur public.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Ameublement et équipement de bureau	131 536 \$	117 767 \$	13 769 \$
Équipement informatique	64 801	49 000	15 801
	196 337 \$	166 767 \$	29 570 \$

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

5. ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Logiciel	578 900 \$	257 688 \$	321 212 \$
Site Internet	8 811	8 811	-
	587 711 \$	266 499 \$	321 212 \$

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	59 635 \$	40 127 \$
Salaires, indemnité et vacances courus	106 907	97 120
REER à payer	71 019	68 786
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	47 396	42 930
	284 957 \$	248 963 \$

7. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration du Comité a affecté un montant de 500 000 \$ (2023 - 0 \$) à titre de fonds d'opération générale. Ce fonds constitue une réserve qui peut être utilisée à la discrétion de la direction générale au cours d'une année lorsqu'une opportunité d'affaires se présente ou pour un besoin opérationnel. L'affectation à ce fonds varie en fonction des revenus du Comité au cours d'une année et de l'excédent annuel. Le Comité ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

8. ENGAGEMENT

Bail

Le Comité s'est engagé par bail jusqu'en 2031 pour la location d'un bureau. Le solde de l'engagement suivant ce bail, incluant l'estimation des charges communes, s'établit à 645 632 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025 -	93 187 \$
2026 -	94 018 \$
2027 -	96 511 \$
2028 -	96 511 \$
2029 -	96 511 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Comité si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des intérêts courus et des cotisations à recevoir.

Le Comité ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement, aux réclamations à payer et aux sommes dues au Curateur public.

En raison de la capacité du Comité à générer des flux de trésorerie grâce à ses activités courantes, la direction estime que les flux de trésorerie sont suffisants pour couvrir ses obligations connues à l'égard de son fonctionnement, ses besoins en capital, ainsi que ses engagements à court et long terme.

Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics de la région de Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Salaires et charges sociales	431 597 \$	360 176 \$
Assurances	15 292	16 751
Communication et abonnement	189 488	146 667
Dépenses générales	28 628	23 500
Ententes de services	8 453	10 121
Frais bancaires	7 438	5 035
Frais de bureau	33 662	37 741
Frais de déplacement	12 723	12 639
Frais de messagerie	18 723	18 430
Frais de représentation	282	249
Frais judiciaires	377 567	346 118
Services professionnels	112 320	134 695
Télécommunications	5 882	5 027
Amortissement des immobilisations corporelles	7 197	7 665
Amortissement des actifs incorporels	55 039	48 298
	1 304 291 \$	1 173 112 \$

B - ADMINISTRATION DU DÉCRET (INSPECTION)

Salaires et charges sociales	747 514 \$	647 045 \$
Assurance	4 098	10 117
Frais de déplacement	105 807	88 740
Frais de représentation	9 754	9 321
Télécommunications	4 683	3 752
	871 856 \$	758 975 \$

C - ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉ

Entretien et réparations	7 578 \$	7 131 \$
Loyer et taxes	119 279	93 381
	126 857 \$	100 512 \$

D - MEMBRES DU COMITÉ

Jetons de présence	12 630 \$	9 690 \$
--------------------	-----------	----------